



Réf. Farde e-Assemblées : 2613893

N° OJ : 15

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Association de droit public Maison(s) de quartier.- Subside : 25.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/43501 du budget ordinaire de 2024;

Considérant que l'association de droit public Maison(s) de quartier demande un subside de 25.000,00 EUR pour des actions diverses;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article unique.- Un subside de 25.000,00 EUR à l'article 76201/43501 du budget ordinaire de 2024 est octroyé au profit de l'association de droit public Maison(s) de quartier.

Annexes :